

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

n°	2021-P103
Au	Conseil d'administration
Date	2021-01-21

Pour DÉCISION

Sujet/titre

Plan directeur du parc de la Gatineau, 2021

Sommaire

- Le Plan directeur maintient la prépondérance de la conservation des milieux naturels du parc, tout en encourageant les gens qui y pratiquent des activités de plein air à agir en faveur de sa conservation.
- Ce Plan vise à réduire la fragmentation liée aux infrastructures récréatives et d'accès, en limitant les pratiques non-officielles et en repensant la façon d'accéder au parc.
- Le Plan recommande d'ajuster les limites du parc pour y inclure les terrains appartenant à la CCN situés immédiatement à l'extérieur de la limite actuelle du parc de la Gatineau. Il recommande également de collaborer avec les gens du milieu pour maintenir la connectivité écologique du parc à l'aide de corridors écologiques.
- Les dernières consultations publiques ont permis d'ajuster le contenu du Plan.

Aperçu du risque

- Que le Plan directeur ne fasse pas consensus, en particulier auprès de certains utilisateurs en raison des nouvelles conditions pour la pratique de leur activité (récréation sur sentier seulement), et qu'il soit plus difficile à mettre en œuvre le Plan.
- Que le public réagisse aux mesures visant à réduire l'accès au parc par véhicule pouvant être perçu comme une réduction de l'accès pour certains.
- Ces risques seront atténués par une stratégie de communication.

Recommandation

- Que le Plan directeur du parc de la Gatineau, 2021 soit approuvé conformément à l'article 10 de la *Loi sur la capitale nationale*.
- Que les limites du parc de la Gatineau soient modifiées selon celles apparaissant dans le Plan directeur
- Que la mise en œuvre du Plan soit déléguée à la Direction de l'intendance de la capitale et à la Direction de l'aménagement de la capitale, conformément à leurs mandats respectifs, en commençant par un plan de mise en œuvre.
- Que les projets applicables proposés pour la mise en œuvre du Plan directeur du parc de la Gatineau soient examinés en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale* et obtiennent l'Approbation fédérale de l'utilisation du sol.

Soumis par :

Kalen Anderson, vice-présidente, Aménagement de la capitale



Signature

Soumis par :

Anne Ménard, vice-présidente, Intendance de la capitale



Signature

1. Priorités stratégiques

- Plan d'entreprise (de 2020-2021 à 2024-2025) – Priorité 4 : 4. Élaborer et faire connaître les plans d'utilisation du sol, et coordonner promptement et efficacement l'utilisation des terrains fédéraux et le design dans la région de la capitale nationale.
- Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 prévoit un Plan directeur pour le parc de la Gatineau.

2. Autorité

Loi sur la capitale nationale, article 10 (1).

3. Contexte

- La révision du Plan directeur du parc de la Gatineau (2005) a été lancée à l'automne 2017.
- Le Plan présente la vision à long terme pour le parc. En plus de répondre aux enjeux actuels qui se posent, le Plan prend en compte les plans thématiques portant sur le parc et les stratégies réalisées depuis l'approbation du dernier Plan en 2005.
 - Plan de conservation des écosystèmes (2010)
 - Étude de caractérisation des corridors écologiques (2012)
 - Plan des activités de plein air (2012)
 - Plan des déplacements durables (2015)
 - Plan de patrimoine culturel (2015)
 - Stratégie d'interprétation (2015)
- Les étapes franchies pour réaliser ce nouveau Plan directeur sont :
 - Phase 1 – Recherche et état de la situation (automne 2017)
 - Phase 2 – Vision et orientations stratégiques (printemps 2018)
 - Phase 3 – Concept d'aménagement et les affectations du sol (automne 2018 – hiver 2019)
 - Phase 4 – Ébauche du nouveau Plan directeur (automne 2019 – été 2020)
 - Phase 5 – Approbation du nouveau Plan directeur par le Conseil d'administration (automne 2020 – hiver 2021)
- Le nouveau Plan directeur tient compte de la situation actuelle observée au parc de la Gatineau qui est caractérisée entre autres par les éléments suivants :
 - Le parc est le plus grand milieu naturel de la région de la capitale. Il comporte différents écosystèmes et habitats naturels, et plusieurs espèces en péril.
 - Des corridors naturels existent encore à l'extérieur du parc et procurent une connectivité écologique vers d'autres milieux naturels.
 - Le parc constitue un lieu de récréation de plein air recherché, contribuant à la qualité de vie et au bien-être des résidents et des visiteurs.
 - Par les fonctions variées auxquelles il a servi, le territoire du parc possède une richesse historique et culturelle qui doit être mise en valeur sans toutefois être faite au détriment de la conservation des milieux naturels.

- Le parc est localisé à proximité des quartiers urbains de la région de la capitale et est donc très fréquenté par la population locale pour des activités de plein-air. L'augmentation de l'achalandage crée une pression sur les opérations et l'environnement.
- La création et l'utilisation des sentiers non-officiels ainsi que la multiplication des points d'entrée au parc, dont le contrôle demeure un défi, augmentent la fragmentation des habitats naturels du parc.
- Le parc reçoit des clientèles variées dont les besoins ne sont pas toujours compatibles entre eux, ou avec les objectifs de conservation du parc, nécessitant d'établir des règles de cohabitation.
- Le mode de transport prédominant permettant d'accéder au parc demeure l'automobile, notamment en raison des services limités de transport en commun, ce qui engendre une iniquité d'accès public. Il y a une forte pression liée à la congestion routière à des moments et des endroits ponctuels, causant des impacts sur la qualité de l'expérience et la sécurité des visiteurs.
- La protection et la gestion du parc de la Gatineau s'effectuent à l'intérieur des pouvoirs qui sont conférés par la *Loi sur la capitale nationale*. Il y a un désir de la part du public de voir des outils légaux supplémentaires être conférés à la CCN pour gérer le parc comme un parc de conservation.

4. Analyse des options

Une version définitive du Plan directeur, qui tient compte des commentaires reçus lors de la consultation en ligne tenue auprès du public et des partenaires, est présentée pour approbation (se référer à l'annexe A).

- Les commentaires obtenus lors des dernières consultations publiques ont démontré la disparité des opinions sur la façon de gérer le parc, et donc l'importance pour la CCN de chercher une conciliation optimale notamment entre l'utilisation et la conservation, l'accès équitable pour tous et l'utilisation des infrastructures à des fins récréatives.
- Le nouveau Plan confirme que le parc de la Gatineau est le parc de conservation de la capitale, et encourage les gens qui pratiquent des activités de plein air dans le parc à agir en faveur de sa conservation.
- La protection de l'entièreté du parc est nécessaire, car tout son territoire abrite des écosystèmes et des habitats importants, notamment pour les espèces en péril protégées par la loi.
- La connectivité écologique du parc vers les grands milieux naturels environnants doit être assurée par la protection des corridors écologiques.
- La vision favorise une expérience du visiteur exceptionnelle et inclusive par laquelle tous sont invités à découvrir ce parc de la capitale, aux endroits identifiés.
- Le fil conducteur du Plan directeur est de créer des occasions de récréation en plein air tout en réalisant la défragmentation des habitats naturels, notamment en s'engageant dans un processus impliquant le public qui mènera à l'élimination d'une majorité de sentiers non-officiels. Le projet de gestion responsable des sentiers a permis d'étudier au cas par cas tous ces sentiers afin de protéger les habitats des

espèces en péril et les habitats sensibles, tout en répondant aux expériences recherchées par les usagers (réseau en boucle et sentiers plus étroits) et en les orientant vers des lieux présentant une plus faible sensibilité sur le plan environnemental.

- Le concept de planification identifie des endroits de conservation intégrale où aucune activité de plein air n'est permise. Ces endroits, correspondant aux secteurs à l'ouest du chemin Eardley-Masham et le long de l'escarpement d'Eardley, sont déterminés en raison de la fragilité, la rareté et la diversité de leur écosystèmes, en plus d'être reliés à d'autres grands milieux naturels par des corridors écologiques.
- Le nouveau Plan directeur vise une meilleure conservation écologique dans les zones de récréation en obligeant la pratique d'activités de plein air uniquement sur les sentiers, contrairement au dernier Plan qui permettait la circulation partout à l'intérieur du parc
- En s'inspirant des discussions tenues avec la communauté Autochtone, le Plan fait en sorte que la culture, l'histoire et les traditions des Premières Nations soient une partie intégrante du parc de la Gatineau et que les Anishinabés participent à les faire connaître. Les communautés Autochtones considèrent l'humain comme faisant partie de la nature. Cette vision est intégrée au plan directeur. Le Plan favorise les collaborations qui peuvent être bénéfiques aux communautés Autochtones et qui contribuent au maintien du parc de même qu'à la sauvegarde des ressources archéologiques. Il rend possible diverses occasions d'interpréter les lieux d'importance dans la culture Autochtone, en plus de permettre un lieu de rassemblement physique pour cette communauté.
- Une expérience récréative en plein air continuera d'être offerte à l'aide des installations existantes et du réseau officiel de sentier. L'impact écologique global des infrastructures et des sites de récréation ne pourra être augmenté dans l'avenir.
- La croissance du nombre de visites ne pourra pas être supportée par l'augmentation du nombre d'espaces de stationnement à l'intérieur du parc et devra s'appuyer sur une stratégie de transport intégrant des services de transport collectifs et l'utilisation de stationnement aux points d'entrée du parc. La façon d'accéder au parc et d'y circuler devra être repensée pour permettre un accès plus équitable et une réduction du nombre de véhicules à l'intérieur du parc.
- La collaboration entre organisations et l'engagement des usagers sont essentiels à l'atteinte des objectifs de ce Plan. Une sollicitation et une ouverture particulière à des approches de gestion partagées doivent être mises de l'avant dans ce Plan pour pallier les limitations opérationnelles et budgétaires.
- Le besoin d'assurer une plus grande autonomie pour le financement des activités récréatives et des opérations ainsi que de répartir les coûts plus équitablement oblige à devoir repenser le cadre tarifaire appliqué aux activités offertes au parc et à identifier les façons de générer des revenus qui puissent être compatibles aux objectifs du parc.
- Les consultations publiques de l'automne 2020 ont permis de bonifier le contenu du Plan directeur entre autres en précisant les intentions de conserver les écosystèmes dans tout le parc; en définissant mieux les possibilités pour les activités d'escalade et celles en soirée; en précisant les intentions pour le code de conduite; en soulignant l'existence de résidences à l'intérieur du parc et en exposant les

possibilités limitées pour la CCN d'encadrer les constructions sur les terrains privés; en appuyant l'ajout d'installations favorables à l'accès au parc par vélo et par voiture électrique.

Un sommaire des principaux changements depuis le Plan directeur de 2005 est présenté à l'annexe B.

Les commentaires exprimés par le Comité consultatif d'urbanisme, de design et de l'immobilier (CCUDI) présentés à l'annexe C ont été intégrés dans le Plan.

5. Détails financiers

Le coût total pour réaliser le Plan directeur s'élève à environ 97 000 \$, pris dans le budget d'opération de la division de la planification à long terme et transport.

6. Opportunités et résultats attendus

- Le Plan porte sur un horizon de planification de 10 ans axé sur la réalisation ultime des orientations stratégiques d'ici 50 ans.
- Le Plan servira d'outil principal de planification à long terme et de référence pour le parc de la Gatineau, destiné à aider le personnel de la CCN dans son processus décisionnel en matière d'aménagement, de réalisation de projets et de gestion du parc de la Gatineau.
- Le Plan permettra une meilleure gestion de l'achalandage, une amélioration dans la protection de l'intégrité écologique du parc et représente une étape importante vers la réconciliation avec la communauté Autochtone.

7. Risques et mesures d'atténuation

Risque	Probabilité	Impact	Réponse planifiée
Que le Plan directeur ne fasse pas consensus, en particulier auprès de certains utilisateurs en raison des nouvelles conditions de pratique de leur activité (récréation sur sentier seulement), et qu'il soit plus difficile à mettre en œuvre le Plan.	Élevée	Faible	Rappeler que le Plan constitue la meilleure combinaison entre la conservation et l'utilisation pour des activités de plein air. Continuer à sensibiliser les groupes d'utilisateurs aux raisons en appui de cette politique et poursuivre la collaboration et le dialogue avec eux.

			Appeler les autres groupes d'utilisateurs à participer à la sensibilisation à propos des bonnes pratiques récréatives. Accroître la surveillance dans les écosystèmes fragiles.
Que le public réagisse aux mesures visant à réduire l'accès au parc par véhicule pouvant être perçu comme une réduction de l'accès pour certains.	Moyenne	Faible	Des alternatives de transport devront être mises en place progressivement. Il demeure nécessaire de réduire la circulation pour diminuer les conflits entre usagers, réduire les impacts sur la faune et contribuer à l'effort de réduction des GES.

8. Consultations et communication

- Des consultations ont eu lieu à chaque phase avec le comité consultatif public, le grand public, les élus, les administrations municipales, les organismes gouvernementaux et les représentants de la communauté Kitigan Zibi.
- Une dernière consultation a eu lieu à l'automne 2020, auprès des divers intervenants et du public sur le Plan préliminaire.
- L'avancement du Plan a été présenté au CCUDI en mai et en décembre 2018, ainsi qu'en février 2020. Les extraits de procès-verbaux sont présentés à l'annexe C.
- Le conseil d'administration de la CCN a également reçu des présentations à titre d'information aux étapes charnières du projet.

9. Prochaines étapes

- Élaborer le plan de mise en œuvre

10. Liste des annexes

Annexe A – Plan directeur du parc de la Gatineau, 2021

Annexe B – Sommaire des principaux changements depuis le Plan directeur de 2005

Annexe C – Extraits des procès-verbaux des réunions du CCUDI de mai 2018 et de février 2020

Annexe D – Sommaire du rapport de consultation publique

11. Auteurs de la proposition

Kalen Anderson, vice-présidente, Aménagement de la capitale (AC)

Anne Ménard, vice-présidente, Intendance de la capitale (IC)

Lucie Bureau, directrice, Planification à long terme et Transports (AC)

Christie Spence, directrice, Terrains urbains du Québec et parc de la Gatineau (IC)

Andrew Sacret, chef, Planification à long terme et transports (AC)

Hugues Charron, planificateur principal, Planification à long terme et transports (AC)

Catherine Verreault, gestionnaire principale, Ressource naturelles et gestion des terrains (IC)

Plan directeur du parc de la Gatineau 2021

Éléments reconfirmés et principaux changements par rapport au Plan directeur de 2005

Malgré une révision importante, le nouveau plan directeur reconfirmera les éléments suivants du plan de 2005:

- i. Parc de conservation de la capitale du Canada.
- ii. La connectivité écologique interne et externe au centre du plan: relier le parc à d'autres espaces naturels et maintenir la qualité de l'habitat interne (défragmentation).
- iii. Un endroit pour vivre des expériences en plein air de manière respectueuse.
- iv. Des moyens de transport alternatifs afin d'améliorer l'accès équitable et de limiter l'impact des véhicules sur l'expérience des visiteurs, la faune et la sécurité des utilisateurs.
- v. L'intention de revoir la structure tarifaire pour assurer un accès équitable et soutenir les initiatives de conservation ainsi que l'offre récréative et son entretien.

Le nouveau plan directeur amènera les changements importants suivants par rapport au plan existant:

CONSERVATION

- i. Intention claire en faveur de la protection des corridors écologiques mieux définis, et conservation d'autres propriétés stratégiques en dehors des limites du parc.
- ii. Agrandissement des limites du parc de la Gatineau pour inclure les terrains de la CCN adjacents aux limites du parc.
- iii. Accès restreint à l'ouest d'Eardley-Masham et de l'escarpement d'Eardley - zones dédiées à la conservation intégrale.
- iv. Intention de déplacer le sentier de motoneige dans un corridor récréotouristique le long du chemin Eardley-Masham.

EXPÉRIENCE EN NATURE

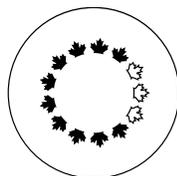
- i. Activités autorisées uniquement sur les sentiers et les promenades (aucune expérience hors sentiers).
- ii. Mise en œuvre du Projet de gestion responsable des sentiers, par lequel 100 kilomètres de nouveaux sentiers seront officialisés et plus de 200 km de sentiers informels seront fermés.
- iii. Aire de récréation limitée dans l'escarpement (escalade et sentiers de randonnée).
- iv. Plan d'affectation du sol plus facile à communiquer aux usagers.
- v. Pôles d'activités plus resserrés.
- vi. Précisions pour limiter la quantité d'infrastructure et ses emplacements.
- vii. Intégration du site de Camp Fortune dans l'offre récréative du parc.
- viii. Réévaluation des événements, pas d'événements durant la nuit.
- ix. Interdiction de certaines utilisations des drones, et
- x. Encadrement des formes d'hébergement.

ACCÈS ÉQUITABLE ET DURABLE

- i. Favoriser le transport alternatif pour progressivement mieux gérer l'impact de véhicules dans le parc.
- ii. Stationnements complémentaires en périphérie.
- iii. Officialisation de points nouveaux d'accès depuis les quartiers périphériques.
- iv. Accueil principal à Chelsea et nouveaux centres d'accueil à Lusville et Relais plein air.
- v. Démocratisation de l'accès et de l'utilisation - pas d'utilisation exclusive pour les groupes d'intérêt.

ENGAGEMENT ET COLLABORATION

- i. Orientation claire vers la réconciliation Autochtone (ex. : participation, toponymie, lieu d'activités culturelles).
- ii. Changement de culture pour partager la responsabilité de l'intendance du parc avec les utilisateurs et les partenaires (conservation et entretien).
- iii. Promotion du parc uniquement via des messages éducatifs et de conservation.



NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Excerpt of the Minutes of the

Advisory Committee
on Planning, Design and Realty

Meeting of February 27 and 28, 2020

2020-P103 - Gatineau Park Master Plan
Review – 30% Draft (C)

Members received a presentation on the Gatineau Master Plan Review at 30% completion. They made the following comments:

Indigenous Contribution

- The consultation with indigenous people should be deeper and more authentic. The aspect of reconciliation should be felt in the document.
- Indigenous people could be engaged differently (ex. Kouchibouguac Park in co-management with Micmac 25 years ago).
- Human beings do not protect nature; they are part of nature. For indigenous people, there is no distinction between culture and nature.
- The park should be considered as a natural environment with recreational and cultural components.
- The park's health assessment should be shared with indigenous people to include them in the project.
- The indigenous way of managing the forest with burn practices and harvesting of

Extrait du procès-verbal du

Comité consultatif
de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Séance des 27 et 28 février 2020

2020-P103 - Révision du Plan directeur du parc
de la Gatineau – Ébauche achevée à 30 %

Les membres assistent à une présentation sur l'ébauche achevée à 30 % de la révision du Plan directeur du parc de la Gatineau. Ils font les commentaires suivants :

Contribution autochtone

- L'étape de consultation avec les Autochtones devrait se faire de façon plus approfondie et authentique. On devrait ressentir un aspect de réconciliation dans le document.
- Les Autochtones pourraient être impliqués différemment (ex. la cogestion du parc Kouchibouguac avec les Micmac il y a 25 ans).
- Les êtres humains ne protègent pas la nature; ils en font partie. Pour les Autochtones, il n'y a pas de distinction entre culture et nature.
- Le parc devrait être considéré comme un milieu naturel qui comporte des éléments récréatifs et culturels.
- On devrait transmettre l'évaluation de la santé du parc aux Autochtones afin de les inclure dans le projet.
- La façon autochtone de gérer la forêt avec les pratiques de brûlis et de récolte des noix

2020-P103 - Gatineau Park Master Plan
Review – 30% Draft (C)

nuts and berries could be considered in some portions of the park.

- Meaningful Indigenous places could be reflected in toponymy.

Ecological Features

- Ecological corridors should be presented in the context of all the east North American parks, as some of them could be used by species in transit.
- More interrelated ecosystems are needed.
- Nature cannot always defend itself against invasions and should be helped (humans could also be considered as an invasive species).

Architecture

- The development of specific architectural guidelines for Gatineau Park buildings is required.

Language Shift

- The language should be elevated to be more strategic.
- The term “stewardship” should be used instead of “conservation”.
- The starting point would be different with a different language (ex. Niagara Escarpment Plan).

Recreation

- The fact that the park is heavily used should be reflected in the plan.
- Human access should be controlled, and balanced.
- Private property should be managed more proactively.

Communication

- The plan should be used as a marketing tool, with half graphics and half words.

2020-P103 - Révision du Plan directeur du parc
de la Gatineau – Ébauche achevée à 30 %

et des petits fruits pourrait être envisagée dans certaines parties du parc.

- Les lieux significatifs pour les Autochtones pourraient se refléter dans la toponymie.

Caractéristiques écologiques

- Les corridors écologiques devraient être présentés dans le contexte des parcs de l’est de l’Amérique du Nord, puisque certains d’entre eux pourraient être utilisés par les espèces en transit.
- On a besoin de plus d’écosystèmes interreliés.
- La nature ne peut pas toujours se défendre contre les invasions, et elle devrait recevoir de l’aide (les humains aussi pourraient être considérés comme une espèce envahissante).

Architecture

- L’élaboration de lignes directrices architecturales spécifiques au parc de la Gatineau est nécessaire.

Modification du langage

- Le langage devrait être élevé au plan stratégique.
- On devrait utiliser le terme « intendance » au lieu de « conservation ».
- Le point de départ serait différent avec un langage différent (ex. plan d’aménagement de l’escarpement du Niagara).

Activités récréatives

- Le fait que le parc soit fortement utilisé devrait se refléter dans le plan.
- L’accès humain devrait être contrôlé et équilibré.
- La propriété privée devrait être gérée de façon plus proactive.

Communication

- Le plan devrait être utilisé comme plan de marketing, avec une moitié graphique et une moitié sous forme de mots.

2020-P103 - Gatineau Park Master Plan
Review – 30% Draft (C)

2020-P103 - Révision du Plan directeur du parc
de la Gatineau – Ébauche achevée à 30 %

- The document is voluminous and should be adapted to its users.
- The appearance of the document should reflect the ambitions.

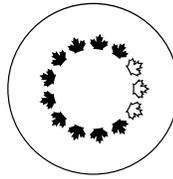
- Le document est volumineux, et devrait être adapté à ses utilisateurs.
- L'apparence du document devrait refléter les ambitions.

Committee Secretary

Secrétaire des comités

Caroline Bied

CAROLINE BIED



NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Excerpt of the Minutes of the

Advisory Committee
on Planning, Design and Realty

Meeting of May 24, 2018

2018-P103 - Gatineau Park Master Plan
Review – Progress Report (I)

Members received a presentation on the progress report for the Gatineau Park master plan review. They offered the following comments:

Scope of the Plan / Vision Statement

- More flexibility and adaptability are needed.
- Nature / Culture and Recreation / Conservation should not be opposed in the plan.
- The vision should lean more towards nature, as some actions are irreversible.
- The notions of 'paysage' and landscape should be integrated.
- The need to increase the size of the park should be evaluated.
- The park's role for the Capital should be defined more clearly as it is next to neighbourhoods and 85% of the visits are from locals.
- The link with the NCC mandate must be clear.

Indigenous Worldview

- The indigenous worldview should be

Extrait du procès-verbal du

Comité consultatif
de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Séance du 24 mai 2018

2018-P103 - Révision du plan directeur du
parc de la Gatineau – Rapport d'étape (I)

Les membres assistent à une présentation sur le rapport d'étape de l'examen du Plan directeur du parc de la Gatineau. Ils offrent les commentaires suivants :

Portée du plan et énoncé de vision

- Plus de flexibilité et d'adaptabilité sont nécessaires.
- La nature et la culture, de même que les loisirs et la conservation, ne devraient pas être opposés dans le plan.
- La vision devrait pencher davantage vers la nature, puisque certaines actions sont irréversibles.
- Les notions de paysage et de « landscape » devraient être intégrées.
- Il faudrait évaluer le besoin d'accroître la taille du parc
- Il faudrait définir avec plus de clarté le rôle du parc pour la capitale, puisqu'il est adjacent à des quartiers et que 85 % des visites sont effectuées par la population locale.
- Le lien avec le mandat de la CCN doit être clair.

Vision du monde des autochtones

- On devrait adopter la vision du monde des

2018-P103 - Gatineau Park Master Plan
Review – Progress Report (I)

adopted.

- The park should be rebranded as a sacred place with an Algonquin name and people made aware it is a privilege to be there.
- The indigenous perspective is needed in the document.
- The capital needs to show leadership in reconciliation: nature, indigenous point of view, and cultural history should be harmonized.
- The vision statement should also be provided in Algonquin language.

Natural resources

- Conservation should dominate, and the reasons why the park should be protected should be explained.
- Conservation is a collective responsibility: people should be educated towards stewardship.
- The park is small, compared to other conservation areas, but it has an important place within the region: it is a natural heritage asset of great value.
- Humans are one of the species in the ecosystem.
- A strategy is needed on the management of the 12 ecological corridors: the advantages for the cities should be defined, and the priorities identified.
- The examples of UNESCO World Heritage Sites Mount Fuji (now Fujisan) or Uluru (formerly Ayers Rock) should be looked at.

Use of the Park

- Management of recreational activities is needed to protect the ecology of the park.
- There is a lot of accommodating different wants in such a small space. Some

2018-P103 - Révision du plan directeur du
parc de la Gatineau – Rapport d'étape (I)

autochtones.

- On devrait redésigner le parc comme endroit sacré et lui donner un nom algonquin. Les gens devraient être sensibilisés au fait que c'est un privilège de s'y trouver.
- On a besoin de la perspective autochtone dans le document.
- La capitale a besoin de faire preuve de leadership en ce qui a trait à la réconciliation : la nature, le point de vue des autochtones et l'histoire culturelle devraient être harmonisés.
- L'énoncé de vision devrait aussi être inclus en langue algonquine.

Ressources naturelles

- La conservation devrait dominer et les raisons derrière la protection du parc devraient être expliquées.
- La conservation est une responsabilité collective. Les gens devraient être éduqués par rapport à l'intendance.
- Le parc est petit, en comparaison avec d'autres aires de conservation, mais il occupe une place importante dans la région. Il est un attrait naturel de grande valeur.
- Les humains sont une des espèces de l'écosystème.
- Une stratégie est nécessaire pour la gestion des 12 corridors écologiques : il faudrait définir les avantages pour les villes et cerner les priorités.
- Il faudrait se pencher sur les exemples des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO comme le Mont Fuji (désormais Fujisan) ou Uluru (anciennement *Ayers Rock*).

Utilisation du parc

- Une gestion des activités récréatives est requise pour protéger l'écologie du parc.
- Dans un milieu aussi petit, on accommode diverses demandes. Certaines activités de

2018-P103 - Gatineau Park Master Plan
Review – Progress Report (I)

outdoor activities are incompatible with one another. The loudest voices are sometimes the least representative of the public's needs.

- Unnecessary trails should be closed.
- Decisions should be made based on science and human psychology.
- Resources are finite: the number of visitors and the number of visits by visitor should be reduced.
- Consultations with women and younger people are important
- The backyard function in a growing urban area should be managed: people need to have access to a high-quality recreational area.
- Studies should be undertaken to evaluate the capacity of the park.
- Market research should be applied.

Access

- Access by public transportation should be provided.

Committee Secretary

2018-P103 - Révision du plan directeur du
parc de la Gatineau – Rapport d'étape (I)

plein air sont incompatibles avec d'autres. Les voix qui s'élèvent le plus sont parfois celles qui sont les moins représentatives des besoins du public.

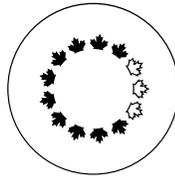
- Les sentiers inutiles devraient être fermés.
- Il faudrait fonder les décisions sur la science et la psychologie humaine.
- Les ressources sont limitées : on devrait réduire le nombre de visiteurs et le nombre de visites par visiteur.
- La consultation des femmes et des personnes plus jeunes est importante.
- La fonction de « terrain de jeu » du parc, dans un milieu urbain en expansion, devrait être gérée : les gens ont besoin d'avoir accès à un espace récréatif de qualité.
- Il faudrait entreprendre des études pour évaluer la capacité du parc.
- Il faudrait appliquer une étude de marché.

Accès

- Il faudrait fournir des moyens de s'y rendre en transport en commun.

Secrétaire des comités

Caroline Bied



NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Excerpt of the Minutes of the

Advisory Committee
on Planning, Design and Realty

Meeting of December 6 and 7, 2018

2018-P103 - Gatineau Park Master Plan
Review – Concept (C)

Members received a presentation on the Gatineau Park Master Plan Review Concept. They provided the following comments:

Plan Development

- The plan needs to be clear on objectives and how choices are made (compromise between nature and activities).
- Detailed policy and guidelines are important as part of the plan.
- There is a need to change users' fees structure and policy.

Indigenous Worldview

- In addition to consultations with Indigenous people, it would be important to integrate in the vision the indigenous worldview according to which all things are related.
- Humans are part of nature, and should not be perceived to be in opposition to nature.
- One needs to understand how each element contributes to the whole.
- Schools and other institutions could be involved (for example botanical classes in

Extrait du procès-verbal du

Comité consultatif
de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Séance des 6 et 7 décembre 2018

2018-P103 - Révision du Plan directeur du
parc de la Gatineau – Concept (C)

Les membres assistent à une présentation sur le concept de la révision du plan directeur du parc de la Gatineau. Ils font les commentaires suivants :

Élaboration du plan

- Le plan doit être clair sur les objectifs et la façon dont les choix sont faits (compromis entre nature et activités).
- Les politiques détaillées et les lignes directrices sont une partie importante du plan.
- Il est nécessaire de changer la structure et la politique des frais d'utilisateurs.

Vision autochtone du monde

- En plus des consultations avec les autochtones, il serait important d'incorporer dans la vision la vision autochtone du monde selon laquelle toutes choses sont liées.
- Les humains font partie de la nature et ne devraient pas être perçus comme étant en opposition.
- On doit comprendre de quelle façon chaque élément contribue à l'ensemble.
- Les écoles et les autres institutions pourraient être impliquées (par exemple

2018-P103 - Gatineau Park Master Plan
Review – Concept (C)

the park) as part of the indigenous philosophy of learning with nature.

Balance Activities/Conservation

- The park is important as a unifying element in the region between Ottawa and Gatineau.
- The level of conservation expected should consider the park's urban location.
- The park does not have to accommodate every recreational activity. Activities that are disruptive to nature should be phased out, and more compatible locations outside the park should be identified with the community.
- Activities should be limited to the smallest space possible.
- The NCC should explore ways activities could be more beneficial to nature.
- To reduce the impact of activities, efficient measures are needed, including more controls.
- Users need to contribute to land maintenance and conservation through concrete actions like clean-up duties, for example.
- There could be collaboration with universities and scientist to measure the impact of activities and ensure there is no net loss of environmental assets.

Private Properties

- Some private properties should remain in the park: residents can enhance the ecosystems' health.

Design

- A clear design language should be part of the plan to provide clear direction for the design of entrances, pathways, connectors, that should also fit the

2018-P103 - Révision du Plan directeur du
parc de la Gatineau – Concept (C)

des classes de botanique dans le parc) dans le contexte de la philosophie autochtone d'apprendre avec la nature.

• Équilibre activités/conservation

- Le parc est important comme élément unificateur de la région entre Ottawa et Gatineau.
- Le degré de conservation auquel on s'attend devrait tenir compte de l'emplacement urbain du parc.
- Le parc n'a pas besoin d'accueillir toutes les activités récréatives. Les activités qui perturbent la nature devraient être abandonnées, et des lieux plus compatibles en dehors du parc devraient être identifiés avec la collectivité.
- Les activités devraient être restreintes au plus petit espace possible.
- La CCN devrait étudier la façon dont les activités pourraient être plus bénéfiques pour la nature.
- Pour réduire l'impact des activités, des mesures efficaces sont nécessaires, y compris la réglementation.
- Les usagers doivent contribuer à l'entretien des terrains et à la conservation par le biais d'actions concrètes tels que des corvées de nettoyage par exemple.
- Il pourrait y avoir une collaboration avec les universités et les scientifiques pour mesurer l'impact des activités et s'assurer qu'il n'y a pas de perte nette des actifs environnementaux.

Propriété privées

- Certaines propriétés privées devraient rester dans le parc : les résidents peuvent améliorer la santé des écosystèmes.

Conception

- Le plan devrait être clair en ce qui a trait au langage de conception afin de donner une orientation à la conception des entrées, des sentiers, des liens, qui devraient

2018-P103 - Gatineau Park Master Plan Review – Concept (C)

2018-P103 - Révision du Plan directeur du parc de la Gatineau – Concept (C)
--

ecosystems.

également être en harmonie avec les écosystèmes.

Communication

- It is important to communicate why some informal trails are being closed, why different activities need to share the same space, and what is the benefit to the environment.

Communication

- Il est important de communiquer pourquoi certains sentiers informels sont supprimés, pourquoi différentes activités partagent le même espace, et quels sont les avantages pour l'environnement.

Committee Secretary

Secrétaire des comités

Caroline Bied

ANNEXE D

Phase 4 : Rapport de consultation, août et septembre 2020

Activités de consultation et d'engagement - Phase 4

Réunion et atelier du PCC

Date et heure: 8 septembre 2020, 13h00 à 14h30 (session EN) et 14h45 à 16h15 (session FR).

Emplacement: en ligne

Format: réunion Microsoft Teams

Participation: 8 participants

Consultations publiques

Consultation en ligne

Date: 27 août au 21 septembre 2020

Format: boîte de commentaires en ligne

Participation: 937 réponses au sondage

Format de consultation

Consultation en ligne

La phase finale de la consultation publique sur les documents de planification met l'accent sur la transparence : les membres du public reçoivent l'ébauche complète du plan et ont une dernière possibilité de façonner son contenu avant qu'il ne soit soumis au conseil d'administration de la CCN pour approbation. En plus de rendre l'ébauche complète du plan disponible en ligne, nous avons créé une page Web qui résumait les principales caractéristiques du plan, ainsi que le contexte général dans lequel il a été rédigé. Les commentaires du public ont été recueillis à l'aide d'une boîte de commentaires sur la même page, ainsi que par courrier électronique. Les participants intéressés ont également été invités à examiner les rapports de consultation publique publiés dans le cadre des phases d'engagement précédentes. À la fin de la période de consultation de trois semaines, tous les commentaires ont été saisis dans une feuille de calcul Excel et examinés par l'équipe de projet qui les a catégorisés. Cela a permis à la CCN d'identifier des tendances et de résumer plus efficacement les commentaires du public.

Points saillants de la consultation - Phase 4

Ce qui suit est un résumé général des rétroactions reçues à l'aide de la boîte de commentaires en ligne et par courrier électronique. Il est important de noter que cette phase de consultation publique sur le plan directeur du parc de la Gatineau a été menée pendant la pandémie COVID-19 et que certains des commentaires fournis par les participants reflètent ces circonstances uniques.

Ce que nous avons entendu

- **La plupart des commentaires reçus au cours de cette phase de consultation publique répondaient à des lacunes perçues dans l'approche de la CCN pour gérer la tension entre la conservation et les loisirs dans le parc de la Gatineau.** De nombreux participants ont le sentiment que l'ébauche de plan est indûment restrictive - qu'elle va trop loin pour freiner les activités récréatives au nom de la conservation. Pour d'autres, le plan ne va pas assez loin pour protéger l'environnement.
- **La gestion des transports était un autre sujet polarisant. De nombreux participants ont exprimé leur soutien à la fermeture récente des promenades pendant la pandémie de COVID-19 et leur souhait de voir les fermetures prolongées.** D'autres ont exprimé des doutes quant à cette politique et ont souligné les obstacles qu'elle entraînait pour certains utilisateurs. Ces participants et d'autres ont souligné l'importance de maintenir un accès équitable et abordable.

Bon nombre des commentaires fournis par les participants comprenaient tantôt l'appui, tantôt des recommandations à propos de la gestion des activités récréatives ou des initiatives de conservation spécifiques dans le parc. Un certain nombre de participants ont préconisé des changements qui amélioreraient l'expérience récréative pour les membres de leur communauté sportive et ont exhorté le CCN à collaborer étroitement avec les groupes. D'autres participants ont avancé des propositions pour renforcer la protection des habitats naturels et réduire l'empreinte humaine dans le parc.

Les commentaires des participants à la consultation publique ont été soigneusement examinés par l'équipe de projet, et les commentaires en lien aux opérations ont été partagés avec les gestionnaires du parc.

Dans les paragraphes ci-dessous, l'équipe de projet répond à certains des commentaires fournis lors de cette phase finale de consultation publique sur la révision du plan directeur du parc de la Gatineau.

- En tant que parc de conservation situé à proximité de zones urbaines densément peuplées, l'un des plus grands défis pour le parc de la Gatineau est d'équilibrer les besoins récréatifs des utilisateurs avec la protection de l'environnement naturel du parc. L'approche de gestion du parc est basée sur la [définition de l'UICN d'un parc de catégorie II](#). Cette catégorie vise à protéger les processus écologiques à grande échelle et à fournir, entre autres, une base pour des possibilités de loisirs écologiquement durables. Conformément à ce mandat global, le plan directeur ne peut pas répondre à toutes les demandes d'activités de plein air supplémentaires. Certaines décisions, telles que celles relatives aux limites imposées aux activités hors-sentier et à la fermeture de sentiers non officiels, reflètent également les résultats d'initiatives d'engagement du public

comme le [Projet de gestion responsable des sentiers](#) qui ont nécessité une collaboration approfondie avec les usagers et les intervenants pour le maintien d'une récréation de plein air durable. Les seuls changements actuellement envisagés sur ce front concernent les activités réalisées dans les zones immédiatement adjacentes aux sentiers.

- L'équipe de projet a remanié certains passages pour renforcer l'engagement du plan à améliorer la protection de l'intégrité écologique du parc dans tous les secteurs. Les auteurs ont également révisé le document afin de préciser que l'un des objectifs du plan est d'attirer une plus *grande diversité* de visiteurs, plutôt que d'attirer un plus grand *nombre* de personnes.
- L'équipe du projet a ajouté des détails au plan qui expliquent mieux le pouvoir limité de la CCN sur les propriétés privées situées dans le parc de la Gatineau. Les auteurs ont également clarifié le cadre dans lequel un code de conduite sera élaboré pour le parc. Les politiques qui s'appliquent aux activités nocturnes dans le parc ont également été clarifiées: les activités récréatives individuelles qui nécessitent l'utilisation de lampes frontales seront autorisées le soir, mais pas en pleine nuit.
- Une grande partie de la rétroaction liée au transport, à la gestion des promenades et à la structure tarifaire a été jugée compatible avec les objectifs du plan directeur et sera considérée comme faisant partie de la phase de mise en œuvre du programme de ces initiatives.
- De nombreux points de vue partagés par les participants concernant la gestion des différents sites et activités (par exemple les activités autorisées sur un sentier donné ou les heures auxquelles certains sites devraient être ouverts au public) ont été communiqués aux gestionnaires du parc. Il convient de noter que plusieurs des éléments que les participants jugeaient absents du plan directeur (p. Ex. Les programmes de suivi des écosystèmes du parc) sont plutôt couverts dans l'un des cinq sous-plans qui continuent d'être en vigueur pour le parc de la Gatineau. Il s'agit du [plan de conservation des écosystèmes](#), du plan d'activités de plein air, du plan des déplacements durable, du plan du [patrimoine culturel](#) et de la stratégie d'interprétation.

Prochaines étapes

Lorsque cela est possible et compatible avec le cadre stratégique global du plan, l'équipe de projet a intégré les commentaires du public dans l'ébauche finale du plan directeur du parc de la Gatineau.

La version finale du plan directeur sera présentée au conseil d'administration de la CCN pour approbation en janvier 2021.